COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

CREG

Communiqué de presse commun
22 mars 2012

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) saluent les résultats positifs de l'appel au marché lancé par Fluxys et GRTgaz pour la réalisation d'une nouvelle interconnexion de transport de gaz naturel entre la France et la Belgique à Veurne

L'appel au marché (open season) conduit conjointement par les deux gestionnaires de réseaux de transport de gaz naturel belge, Fluxys, et français, GRTgaz s'est clôturé le 6 mars 2012. Les résultats sont les suivants :

- les demandes des expéditeurs de gaz naturel sont suffisantes pour engager la construction d'une nouvelle interconnexion entre les réseaux de transport français et belge à Veurne. La capacité ferme développée se porte à 270 GWh/jour, soit environ 995 575 mètres cubes/heure. La mise en service est prévue pour fin 2015.
- l'allocation de la capacité permet de répondre à l'ensemble des demandes soumises par les expéditeurs.
- des capacités restent disponibles à partir de la troisième année après la mise en service. Elles seront commercialisées suivant les règles qui seront fixées par les codes de réseau européens.

Les régulateurs de l'énergie français (CRE) et belge (CREG) saluent conjointement ces résultats et se félicitent du succès de cet appel au marché. Cette coordination transfrontalière répond aux objectifs du « Troisième Paquet Énergie ».

Cette nouvelle interconnexion entre réseaux permettra, pour la première fois, de transporter physiquement du gaz naturel non odorisé de la France vers la Belgique. Elle pourra acheminer jusqu'à 8 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an vers la Belgique depuis le terminal méthanier de Dunkerque et la plateforme de marché française PEG Nord, et de la Belgique vers d'autres marchés du Nord-Ouest de l'Europe.

Enfin, ce projet innovant s'inscrit dans la dynamique européenne d'intégration des marchés, de coopération régionale et de sécurité d'approvisionnement. Il contribuera à la fluidité du transport et à la diversification des sources de gaz naturel entre la France et la Belgique.

CRE
Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse : Anne MONTEIL- tél : 33 (0)1.44.50.41.77- mail : anne.monteil@cre.fr

CREG
La CREG est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés d'électricité et du gaz, de veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, ainsi que de veiller aux intérêts essentiels du consommateur.

Contact presse : Laurent JACQUET – tél : 32 (0)2 289 76 90 – mail : lja@creg.be